

Nombre de membres en
exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

PV de la séance du mardi 26 février 2019 à 20h30

L'an deux mille dix-neuf et le 26 février l'assemblée régulièrement convoquée le 20 février 2019, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel Eugène LABROUE, Maire.

Sont présents :

Marcel Eugène LABROUE, René PEYRODES, François MOINET, Arnaud RICOU, Martine GARDIN, Valérie BASTIEN, Joëlle CHASTANET, Georges DELPECH, Charles LASCAR, Marie-Claude LAVAL

Représentés : Patricia SEGALA représentée par René PEYRODES. Jean Marc FAUREL représenté par Arnaud RICOU.

Excusés : Jean Oberlé

Absents :

Secrétaire de séance : François MOINET

ORDRE DU JOUR :

- 1- Délibération n°1 : Subvention pour le financement de l'agrandissement de la maison de santé de la commune nouvelle CRESSENSAC-SARRAZAC ;
- 2- Délibération n°2 : Adhésion 2019 à Quercy Energies ;
- 3- Délibération n°3 : Budget des Logements Locatifs Sociaux - Aide juridique pour l'intervention d'un huissier - Acceptation du remboursement de GROUPAMA et autorisation pour procéder à l'encaissement ;
- 4- Divers.

1-Délibération n°1 : Subvention pour le financement de l'agrandissement de la maison de santé de la commune nouvelle CRESSENSAC-SARRAZAC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de la commune nouvelle CRESSENSAC-SARRAZAC pour le financement de l'agrandissement de la maison de santé.

Il expose à l'assemblée le dossier de demande de subvention **et une éventuelle décision sera prise ultérieurement sous réserve de la légalité de l'opération.**

2-Délibération n°2 : Adhésion 2019 à Quercy Energies

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'appel de cotisation 2019 de l'association Quercy Energies.

Il rappelle au conseil municipal la délibération n°2017_70_10_2507 relative à l'adhésion 2018 à Quercy Energies.

Il précise que cette association est intervenue pour le logement communal rue Pierre Cérou. Sur son rapport, elle recommande un projet de rénovation de ce logement permettant d'atteindre à minima la Classe C sur une étiquette énergie logement afin de réduire les dépenses énergétiques des locataires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

-accepte d'adhérer à Quercy Energies pour l'année 2019 soit pour un montant de 150€ (tarif collectivité locale < à 1000 habitants) ;

-autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement.

3- Délibération n°3 : Budget des Logements Locatifs Sociaux - Aide juridique pour l'intervention d'un huissier - Acceptation du remboursement de GROUPAMA et autorisation pour procéder à l'encaissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du recours à l'aide juridique de notre assurance GROUPAMA relative à des impayés de loyers.

Il précise que la collectivité a mandaté un huissier pour signifier au locataire une sommation de payer et que l'assurance GROUPAMA rembourse en totalité les frais liés à cette intervention d'un montant de 157.47€.

Pour permettre l'encaissement de cette recette, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

- accepte le règlement de GROUPAMA d'un montant de 157.47€ ;

- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement.

4-Divers

4.1- Présentation de devis :

Devis de la SARL M.E.B. son et lumière pour la sonorisation de la salle des fêtes :

-pour l'ampli et la main d'œuvre : montant 468.29€ TTC,

-pour le changement complet de l'ampli, la table de mixage, deux enceintes, un lecteur CD et la main d'œuvre : montant 2 002.75€ TTC.

Devis de l'entreprise Marc DOUSSEAU pour des travaux de réparation de l'ensemble du chevêtre dans le logement communal derrière l'Eglise : montant 2 915.00€ TTC.

Le conseil municipal demande un autre devis.

Information de la note d'honoraires de l'agence d'architecture Bruno CALMES relative à la réalisation du volet paysager pour l'aménagement de 2 lots de terrain à bâtir pour permettre la création du cabinet de kinésithérapie : montant 1 320.00€ TTC.

4.2-Compte-rendu de la commission des travaux du 11/02/2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des travaux retenus par la commission pour l'exercice 2019.

Concernant l'Accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public), Monsieur le Maire fait un point sur les travaux à faire suite à la visite de la Direction Départementale des Territoires en date du 17/09/2018 (document transmis au conseil municipal par mail le 11 février 2019).

4.3-Compte-rendu de la rencontre avec Monsieur le percepteur relative au budget de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le budget assainissement nous reportons d'année en année un emprunt théorique d'environ 100 000€ pour équilibrer ce budget.

Or, le comptable public nous a informé que cette pratique n'était pas réglementaire et que la tolérance comptable dont nous bénéficions les années précédentes ne pouvait être prolongée.

Pour solutionner ce déficit structurel, Monsieur le Percepteur nous propose les solutions suivantes :

- une subvention versée à fonds perdus du budget de la commune au budget assainissement ;
- une avance remboursable du budget de la commune au budget assainissement dont il faudra en définir les modalités (exemple jusqu'au remboursement des divers emprunts) ;
- un emprunt bancaire ;
- une augmentation des redevances.

Il est possible de panacher ces diverses solutions.

PR

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal que nous avons effectué un contrôle de la facturation des usagers de l'assainissement collectif avec le listing de notre prestataire SAUR et certains usagers n'étaient pas facturés.

Notre prestataire SAUR va donc envoyer prochainement à ces usagers non facturés une facture pour la régularisation de la redevance assainissement, abonnement et consommation à compter du 1^{er} juillet 2017.

Arnaud RICOU demande à ce qu'une réunion publique d'information soit organisée sur la question de l'eau et de l'assainissement avec les personnes concernées (proposition pour la faire en mai).

4.4- Budgets 2019

Un rendez-vous est fixé avec Monsieur le Percepteur pour la préparation des budgets 2019 le mardi 26 mars 2019 à 10h à la trésorerie de Souillac.

Pour le vote des budgets 2019, nous proposerons au nouveau percepteur une date dans la semaine 15 soit entre le 08 et le 12 avril 2019.

4.5-Proposition de zonage du PLUi-H

Après vérification entre notre PLU et la proposition de zonage du PLUi-H, nous avons constaté que certains terrains constructibles dans le PLU ne figuraient pas constructibles sur la proposition de zonage du PLUi-H.

Il faudrait faire une vérification sur toute la commune.

Prochaine séance du conseil municipal le 26 mars 2019

